

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de GRESSE en VERCORS

N° 2025-97

Séance du jeudi 4 décembre 2025 à 18h30

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 29 novembre 2025, s'est réuni en Mairie pour une séance ordinaire sous la présidence de Rémi Goube, Maire.

Présents : Rémi Goube, Frédéric Froment, Olivier Bridelance, Fatima Chomat, Gilles Apeloig,

Représentés : Michel-Pierre Pécul par Fatima Chomat ; Sophie Thomas par Olivier Bridelance ; Soazig Quillard par Rémi Goube ; Elisabeth Martin par Gilles Apeloig.

Secrétaire : Gilles Apeloig

2025-97 : Budget Général, délibération modificative n°4

En préambule, monsieur le Maire attire l'attention des conseillers sur le fait que la présente délibération a le même intitulé que la délibération 2025-85 du 2 octobre 2025 (DM4 Budget général) car cette dernière n'ayant finalement pas pu être exécutée, est donc considérée comme nulle.

Monsieur le Maire donne la parole à Frédéric Froment, adjoint chargé des finances, afin qu'il expose l'état de la consommation des crédits au budget général au 4 décembre 2025 : la consommation des crédits constatée nécessite de prévoir une décision modificative budgétaire N°4 pour ajustements.

Premièrement, cette décision modificative budgétaire opère en fonctionnement et en investissement une régularisation des comptes 4817 et 4818 à la demande de la Trésorerie. Ces lignes sont le résultat du transfert des comptes de l'ancien budget des remontées mécaniques. Le compte 4817 est un compte qui doit être utilisé dans le cadre d'un étalement des indemnités de renégociation de dette. Le compte 4818 est un compte de charges à étaler qui ne peut être utilisé que dans des cas bien précis. Un débit au 4817 a été réalisé et les annuités qui ont suivi ont été par erreur comptabilisées au crédit du 4818. Les écritures doivent donc être corrigées suivant la présente décision modificative. Cette régularisation vise à solder les deux comptes.

Deuxièmement, cette décision modificative budgétaire réévalue en fonctionnement les crédits à affecter aux consommations énergétiques (+ 11 000 euros pour la consommation d'électricité, + 10 000 euros pour les frais de combustibles) au chapitre 011, articles 60612 et 60621.

Elle prend également en compte les besoins rendus exceptionnellement nécessaires de recours à des prestataires extérieurs sur les lignes de fonctionnement (Chapitre 011 - article 611), compte tenu de l'absence prolongée de Secrétaire Général (+ 10 000 euros). Elle permet en outre d'allouer un montant supplémentaire de 450 euros rendu nécessaire au chapitre 67 - article 673 afin de gérer les concessions, et de 50 euros au chapitre 66 – article 66111 (intérêts d'emprunts).

Elle permet aussi de réévaluer le montant du FPIC (+ 3 500 au chapitre 014 – compte 739 2221).

Par ailleurs, cette décision modificative budgétaire permet de dégager un montant supplémentaire de subvention de 18 471,42 euros à affecter au budget annexe des équipements touristiques (Chapitre 65 – article 65736221).

Finalement, elle permet, à la section de fonctionnement, de dégager des crédits à affecter à l'organisation exceptionnelle de la manifestation « les 60 ans de la Station de Gresse-en-Vercors », évènement permettant de valoriser le patrimoine et l'histoire de la station et de la commune, et contribuant à leur visibilité et leur attractivité touristique. Ainsi, 3000 euros sont dégagés au chapitre 011-article 623 pour l'organisation d'un,

feu d'artifice, et 12 000 euros sont affectés au chapitre 65-article 6573622 du Domaine Skiable de Gresse-en-Vercors, organisatrice de l'évènement.

En parallèle, cette décision modificative budgétaire opère en investissement une diminution de crédits de 35 000 euros affectés aux études (chapitre 20-article 203), aux profits de travaux rendus nécessaires (chapitre 21-article 2138), en particulier la reprise des murs du cimetière et la réalisation d'un cheminement piétons sécurisé le long de la Route du Grand Veymont.

Budget Général DM N°4					
Chapitre	Article	Dépenses		Recettes	
		Diminution des crédits	Augmentation des crédits	Diminution des crédits	Augmentation des crédits
SECTION DE FONCTIONNEMENT					
	023	68 471,42			
011	60612		11 000,00		
011	60621		10 000,00		
011	611		10 000,00		
011	623		3 000,00		
014	7392221		3 500,00		
65	65736221		18 471,42		
65	65736222		12 000,00		
66	66111		50,00		
67	673		450,00		
042	781				31 476,00
042	6862		31 476,00		
TOTAUX		68 471,42	99 947,42	0,00	31 476,00
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT		31 476,00		31 476,00	
SECTION D'INVESTISSEMENT					
20	203	35 000,00			
21	2138		35 000,00		
021				68 471,42	
040	4818		31 476,00		
040	4817				31 476,00
TOTAUX		35 000,00	66 476,00	68 471,42	31 476,00
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT		31 476,00		-36 995,42	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide cette Décision Modificative N°4.

VOTANTS 9 POUR 9 CONTRE 0 ABSTENTION 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessous
Gresse-en-Vercors, le 4 décembre 2025
Monsieur Rémi Goube
Maire

